



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021 à 18h30.

L'an deux mil vingt et un, le lundi six septembre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Christelle COGET.

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Absents excusés : Madame Nathalie MARIADASS donne pouvoir Madame Corine FERTEY ;

Monsieur Paulo DA SILVA donne pouvoir à Madame Christelle COGET

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du sept juin deux mil vingt et un a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil, ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Commission Ecole – Vie Scolaire.

D. VOLTOLINI détaille une rentrée scolaire bien préparée par la Commission EVS, et vécue sans difficulté particulière ; il décrit les organisations scolaire et péri-scolaire mises en place, avec notamment l'arrivée du nouveau prestataire servant les repas, une nouvelle organisation interne permettant la continuité du service en cas d'absence de l'Agent gérant la cantine, le maintien d'un 3^e Agent entre 11h45 et 13h15 (mission désinfection Covid et accompagnement des enfants) jusqu'aux vacances de la Toussaints (à suivre en fonction du niveau du protocole sanitaire annoncé par le Ministère), le maintien de 2 ATSEM sur la totalité du temps scolaire. N DULIZE précise les effectifs en classe (100 élèves), les effectifs de la cantine avec 2 services (l'un avec les 38 élèves les plus jeunes, l'autre de 47) l'organisation respectant le protocole sanitaire, la gestion de 2 PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et l'achat d'un four micro-ondes pour le cas d'un enfant gardé mais venant avec son panier repas pour cause d'allergies.

C. FERTEY présente le projet STOP d'achat de 2 tableaux blancs (en remplacement d'un tableau craie, sur demande Enseignant) et 8 casiers tables d'école (complétude d'une commande de 2020) . Montant total 484,77 € TTC.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, pour ce projet d'achat et autorise le Maire à solliciter une subvention par fonds de concours et à signer tous les actes s'y afférant.

2) Sûreté :

a) Les défibrillateurs : Nous avons 2 défibrillateurs dans la Commune (cour école et Salle des Associations) . constat : les 2 appareils ne sont plus entretenus depuis 2017 et non utilisables (remplacement électrodes tous les 2 ans, batterie tous les 4 ans). Coût annuel d'entretien : 300 €.

Action : remise en service en urgence, gérée par O. KERBART (hors schéma STOP traditionnel) : fait courant semaine 35.

Débats autour du lieu d'implantation, ouvert au public ou endroit clos, achat de « X » nouveaux appareils (Place de la Forge, Stade de football,... ?) : sujet à travailler au cours des prochaines semaines.

b) Rapport APAVE sur les jeux d'école : quelques points mineurs à réparer, ils seront intégrés à la charge de travail des Agents Techniques. Ces remarques APAVE ne remettent pas en cause l'utilisation sans danger des jeux.

3) Défense Incendie :

Suite à la rencontre avec SDIS, nécessité d'établir un état des lieux exhaustif de l'existant en terme de PEI (points d'eau incendie tels hydrants, mare, citernes,...), et liste précise de nos points à défendre, en distinguant les maisons individuelles, maisons > 250 m², exploitations agricoles, entreprises, établissement recevant du public.... O KERBART a commencé ce recensement mais, au regard de l'ampleur de la tâche, un partage du travail avec toute l'équipe sera proposé prochainement. Ce recensement permettra de lister nos besoins, établir les priorités, rechercher des financements et établir des devis, dans le cadre d'un plan de remise en état qui s'étalera sur plusieurs années. Le tout sera formalisé par une délibération à préparer pour le prochain Conseil.

Cas particulier d'un Certificat d'Urbanisme (CU) rejeté pour cause de Défense Incendie non conforme (suite scission d'un terrain en plusieurs parcelles, Rue Charles de Gaulle). La pose d'un hydrant permettrait de valider le CU, mais au regard de l'environnement, cet hydrant ne serait utile que pour ce seul terrain. Se pose ainsi la question du financement : la commune ou le particulier, l'entretien étant dans tous les cas repris par le réseau de la commune.

Unanimité du Conseil à demander le paiement de l'hydrant par le particulier, sous réserve de la faisabilité technique qui sera étudiée le jeudi 9 septembre par le Service de l'EPN.

4) Compte-rendu du CAUE sur les mares de la commune :

Audit des mares par la CAUE 27 réalisé en juillet principalement sur le thème de la biodiversité, en présence notamment du Président de l'Association de Pêche. Préconise quelques travaux d'entretien autour des mares et, aussi, le maintien des poissons sur la seule mare principale, permettant ainsi le maintien de la diversité des espèces sur les autres mares.

A noter : toutes les mares du village sont connectées entre-elles par des fossés. Ainsi, l'entretien de ces derniers est primordial pour assurer le maintien de l'eau dans les fossés et les mares.

Par ailleurs, F. GRAND a obtenu de l'EPN, à titre gratuit, des travaux de remise à niveau des fossés (courant octobre-novembre), cet entretien n'ayant pas été réalisé depuis plusieurs années ; la Commune se chargera ensuite de les maintenir en bon état par un entretien annuel, qui sera inscrit dans le cahier des charges des Agents Techniques.

Pour compléter cet audit, un autre rendez-vous est calé avec le Responsable de la Direction de l'Environnement de l'EPN le 22 septembre pour définir les besoins au niveau l'entretien des mares elles-mêmes (8 mares sur la commune).

5) Audit énergétique des bâtiments communaux :

Nous avons présenté les résultats et préconisations de cet audit avant l'été ; il importe maintenant de les mettre en œuvre : devis, priorisations des travaux, recherches de financement, suivi des chantiers...

A. BOUTELET se propose de conduire ce projet et organisera à l'attention de l'ensemble des Conseillers , une réunion de lancement sera organisée avant fin septembre.

6) Travaux réalisés durant l'été (pilotes par O. KERBART et F. GRAND):

Remise en état des joints de dilatation et peinture de la façade de l'école maternelle (entreprise Terre de Couleurs).

Remise en conformité électrique et signalétique de l'école, sur la base des préconisations APAVE restées sans action depuis plusieurs années (entreprise Coquerel Elec).

Elagage des arbres au stade de football (permettant notamment la découverte d'un branchement électrique non répertorié et visiblement non conforme alimentant le Club-house), avant démontage d'un mur, rebouchage fissures dans le mur du vestiaire. Retrait de lierre par les agents Communaux. D DAVARD préconise une visite sur place de l'ensemble des élus.

C. FERTEY pose la question du tilleul de la cour de l'école évoqué lors d'un précédent Conseil. Le sujet n'a pas été travaillé durant l'été bien que cela soit urgent par rapport à la période de coupe des arbres et pour la définition d'une solution permettant l'obtention d'ombre dans la cour. S BRUNEAUX se propose de conduire le projet (idée de départ : une pergola avec de la végétation et plantation de plusieurs arbres en compensation du tilleul).

Dans un premier temps , l'ensemble du Conseil valide la programmation de l'abattage de l'arbre durant les vacances de la Toussaints.

7) Questions diverses :

D. VOLTOLINI informe le Conseil de l'embauche d'un nouvel agent technique Morgan GOHORY pour assister Jessy PECHON.

F. GRAND invite les conseillers à observer et remonter les points à améliorer dans le traitement de l'espace communal via le support des agents techniques. Les conseillers qui recueillent les observations d'habitants, doivent communiquer au Maire/aux adjoints leurs coordonnées afin que nous puissions les recontacter. Toute observation « anonyme » ne sera pas étudiée.

Geste de reconnaissance envers les assesseurs non élus ayant participé aux élections départementales et régionales de juin : le Conseil valide à l'unanimité le principe d'un chèque de 50 € à utiliser auprès des commerçants du village, accompagné d'un courrier officiel.

Vandalisme sur le terrain de tennis : 2° cas constaté cet été, d'autres dégradations relevées lors de précédentes vacances. Souhait des membres du tennis d'installer une vidéo. Sur le Terrain ? plus largement sur la Commune ?

Un contact sera pris avec le responsable de la Sécurité de l'EPN pour évoquer les différentes alternatives.

Flyer indiquant les horaires des bus supplémentaires desservant Prey, en direction d'Evreux et St André : important de communiquer et inciter à l'utilisation de ces bus, une trop faible activité pourrait conduire à stopper cette initiative.

La séance est levée à 20h30.